



LE PERFECTIONNEMENT

A LA COMPAGNIE D'ARC
DE VERT-ST-DENIS - CESSON
Saison 2024-2025

A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires) et sur le terrain extérieur

LES JEUNES

→ QUAND: le Mercredi de 17H15 à 19H00.

Début le mercredi 18 septembre 2024

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA : coût : 140€ (encadrement, petit matériel et T-shirt)

LES ADULTES

→ QUAND: le mardi soir de 20H30 à 22H30

Début le jeudi 12 septembre 2024

→ COMMENT: par groupe de 10/12 maximum et assuré par un entraîneur Breveté d'Etat 1 jeudi sur 2 de septembre à juin (hors vacances scolaires) : Coût : 150€

A partir de la deuxième année de tir, les arcs peuvent être loués aux archers qui ne possèdent pas encore leur matériel (100€ par an pour la période de septembre à juin). La caution est de 200€ et tout matériel dégradé doit être remplacé par l'archer.

Contacts:

Site Web: www.balory-arc.fr

Courriel du club: contact@balory-arc.fr

Présidente : Myriam DORILLEAU : 06-70-18-30-88

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 07-83-97-46-80

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN : 06-87-26-58-51

Ne pas jeter sur la voie publique



LE PERFECTIONNEMENT

A LA COMPAGNIE D'ARC
DE VERT-ST-DENIS - CESSON
Saison 2024-2025

A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires) et sur le terrain extérieur

LES JEUNES

→ QUAND: le Mercredi de 17H15 à 19H00.

Début le mercredi 18 septembre 2024

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA : coût : 140€ (encadrement, petit matériel et T-shirt)

LES ADULTES

→ QUAND: le mardi soir de 20H30 à 22H30

Début le jeudi 12 septembre 2024

→ COMMENT: par groupe de 10/12 maximum et assuré par un entraîneur Breveté d'Etat 1 jeudi sur 2 de septembre à juin (hors vacances scolaires) : Coût : 150€

A partir de la deuxième année de tir, les arcs peuvent être loués aux archers qui ne possèdent pas encore leur matériel (100€ par an pour la période de septembre à juin). La caution est de 200€ et tout matériel dégradé doit être remplacé par l'archer.

Contacts:

Site Web: www.balory-arc.fr

Courriel du club: contact@balory-arc.fr

Présidente : Myriam DORILLEAU : 06-70-18-30-88

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 07-83-97-46-80

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN : 06-87-26-58-51

Ne pas jeter sur la voie publique